



Bibliographie

Parcours des jeunes relevant de l'ASE

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE AVEC RÉSUMÉS

Juillet 2018

Nathalie BEL (CREAI-ORS Occitanie)

Catherine CASU (CREAI-ORS Occitanie)

Parcours (insertion sociale ou risques d'exclusion, d'errance et de désaffiliation sociale) des jeunes relevant de l'ASE. Bibliographie avec résumés.

Les références présentées dans ce document sont classées par date (de la plus récente à la plus ancienne) et par ordre alphabétique d'auteur (personne physique ou morale). La période d'étude retenue est 2009-2018. Les bases de données et portails interrogés sont la Base de données en santé publique, Cairn.info, ScienceDirect, Erudit, Google Scholar.

Cette bibliographie, réalisée par les documentalistes du CREAI-ORS Occitanie, ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les références extraites de Cairn.info et de ScienceDirect sont accessibles au centre de documentation du Creai-ORS Occitanie.

Juillet 2018

-
- DULIN A./rapp. Conseil économique social et environnemental. **Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance.** Les avis du CESE. 2018. 98 p.

« Les jeunes protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ne sont pas visibles dans l'agenda politique et médiatique alors qu'elles et ils connaissent pourtant de nombreuses difficultés tout au long de leurs parcours. Le CESE a été saisi par le Premier ministre en avril 2018 pour travailler sur deux situations particulières : celle des « jeunes en difficultés multiples » et celle des jeunes majeurs. Les « jeunes en difficultés multiples », malheureusement appelés « incasables », sont des jeunes ayant connu des négligences et violences graves qui ont perturbé leur développement, et qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines (éducation, santé, relation aux autres, loisirs...). Elles et ils ne sont pas accueillis de façon durable et souvent baladés de structures en structures. Cette maltraitance institutionnelle accentue leur sentiment d'abandon, leur capacité à suivre une scolarité stable et la prise en charge de leurs troubles psychiques. La sortie de la protection de l'enfance, quant à elle, rime trop souvent avec précarité. Un grand nombre de jeunes majeurs ne bénéficient pas d'un contrat jeune majeur (aide financière et accompagnement) jusqu'à leurs 21 ans et quand elles et ils en bénéficient, les durées sont extrêmement réduites (3 à 6 mois). La situation de ces jeunes est paradoxale : il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'elles et ils ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.). La prise en charge défaillante de ces deux publics constitue un véritable gâchis économique au regard de l'investissement de la collectivité publique pour la protection de l'enfance (environ 10 milliards d'euros) et un non-sens éducatif et social puisqu'il engendre souvent une perte d'estime de soi pour les jeunes mais aussi pour les professionnels qui les accompagnent. C'est sur la base de ce constat que le CESE formule une série de préconisations qui nourriront la future stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence (2018-2022) qui sera mise en place par le Gouvernement et les conseils départementaux. »

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_17_protection_enfance.pdf

- LEMARE P., PIERRE C./collab. **Être à sa place : Parcours d'enfants placés devenus grands.** 2018. Ed. L'Harmattan. 244 p.

« Quel devenir pour les enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) anciennement DDASS ? Cet ouvrage leur donne la parole à l'âge adulte. Agés de 18 à 85 ans, ils racontent leurs placements et leurs vies. En écho, les professionnels de l'enfance du département de la Seine-Maritime, éducateurs, familles d'accueil, psychologues, inspecteurs ou chefs de service, évoquent l'évolution de leurs missions et leurs réflexions au fil de leurs parcours. »

Présentation de l'éditeur :

<http://www.editionsharmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=59121>

- CERVERA M., PARRON A., BLATGE M./collab., VILLE I./dir. Ecole des hautes études en sciences sociales. **Recherche sur les parcours institutionnels des publics accompagnés en ITEP. Rapport final.** 2017. 298 p.

« Cette enquête sociologique a pour objet les parcours des publics accompagnés dans les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs, et Pédagogiques (ITEP). Elle s'est déroulée dans trois régions aux profils sociodémographiques différents : en Normandie, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les méthodes sont à la fois quantitative (traitement statistique des données administratives recueillies dans les dossiers des établissements) et qualitative (monographies à partir d'entretiens et d'observations mettant en exergue les enjeux relationnels autour de ces parcours), afin d'éclairer leurs zones d'ombre respectives en les articulant. La dynamique des parcours institutionnels est étudiée en analysant leurs bornes, afin de saisir la relation d'accompagnement qui y est instituée et les partenariats qui les rendent possible : à l'entrée, pendant et à la sortie. Les résultats de la recherche reflètent de manière descriptive et compréhensive la pluralité des parcours institutionnels pris en charge par un accompagnement générique multimodal et singulier produit par les ITEP. L'étude statistique montre que la moitié des jeunes bénéficie d'une mesure de protection de l'enfance avant leur entrée et pendant l'accompagnement et que la moitié d'entre eux ont été suivis antérieurement par le secteur pédopsychiatrique quand un quart d'entre eux le sont pendant l'accompagnement à l'ITEP. Pour l'extrême majorité des parcours, l'école est l'acteur central qui conduit à leur orientation vers l'ITEP. L'étude qualitative montre en outre la teneur parfois complexe des partenariats interinstitutionnels dans la construction des parcours, en focalisant l'analyse sur trois types de sortie des établissements : la sortie vers l'insertion sociale et professionnelle ordinaire, l'inclusion dans le secteur de l'enseignement adapté, et les hésitations autour des réorientations vers le milieu protégé. Enfin, si le parcours institutionnel en ITEP est un processus social décrivant un passage de trois ans et trois mois en moyenne, il révèle en fait une extrême hétérogénéité de profils et de temporalités. En revanche, les classes populaires dont sont issus les jeunes accompagnés sont surreprésentées dans l'ensemble des parcours. Elles interrogent les capacités de l'école à les intégrer et questionnent l'action médicosociale dans son appréhension des normes familiales. Enfin, la logique même de la compensation du handicap doit être de nouveau réfléchi quand en grande majorité, elle ne concerne plus les jeunes une fois sortis de l'ITEP, mettant à mal l'idée d'une articulation automatique avec les dispositifs adultes du handicap, quand bien même deux tiers d'entre eux bénéficient d'un autre accompagnement maintenu ou mis en place à la sortie. »

https://www.cnsa.fr/sites/default/files/rapport_parcours-itep_ehess-aire.zip

Lire plus : <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/une-etude-pour-mieux-connaître-lesparcours-des-jeunes-en-itep>

- FOURNIER S. **Itinéraire d'un jeune en errance.** Empan. n°106. 2017. pp. 124-130.

« Ce témoignage présente l'évolution d'un adolescent souffrant de troubles relationnels importants. D'abord extrêmement passif et observateur, le jeune homme devient de plus en plus fuyant. Un comportement aux conséquences significatives sur l'accompagnement qui lui est proposé. L'auteur, éducateur spécialisé, propose une immersion dans son quotidien professionnel et tente de décrire la complexité du travail avec ce garçon. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-empan-2017-2-page-124.htm>

- GUINCHARD M., MARABET B., MARIVAL C., et al. Association nationale des centre régionaux d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. **Etude relative à la population des majeurs protégés. Profils, parcours et évolutions. Synthèse.** 2017. 11 p.

« L'étude nationale commanditée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et réalisée en 2016 par l'ANCREAI visait à mieux connaître les majeurs protégés, au-delà des seules données de cadrage remontées régulièrement par les DDCS ou les Tribunaux (centralisation par la DGCS et le Ministère de la Justice) et à mieux cerner les pratiques d'accompagnement mises en œuvre et leur adéquation avec les besoins identifiés et les attentes exprimées par les majeurs protégés. La méthodologie comprenait trois axes de travail : un état des lieux des connaissances issues des recherches et publications sur le sujet en France et à l'étranger ; une enquête par questionnaire auprès des MJPM (services mandataires, mandataires individuels et préposés d'établissement) de 20 départements, permettant de décrire plus de 2800 situations de vie de majeurs protégés et 33 entretiens semi-directifs auprès de majeurs protégés, de familles, tutrices ou non, et de MJPM sur la mise en place des mesure de protection et leur suivi. »
Synthèse : http://ancreai.org/wp-content/uploads/2018/02/rapport_final_mjpm_ancreai_dgcs_mai2017_synthese.pdf

Lire plus : <http://ancreai.org/etudes/etude-relative-a-la-population-des-majeurs-protectes-profilsparcours-et-evolutions/>

- JUNG C. **Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées.** Vie sociale. n°18. 2017. pp. 67-80.

« Alors que la continuité des parcours est devenue l'un des objectifs affichés de la protection de l'enfance, garantie par un projet pour l'enfant supposé prendre en compte le devenir à long terme, les études montrent que les jeunes protégés accédant à la majorité civile sont frappés par une rupture brutale au moment de leurs 18 ans. L'aide facultative dont peuvent bénéficier les jeunes sans soutien familial de 18 à 21 ans au titre de l'Aide sociale à l'enfance est en effet de plus en plus sous tension : fortement contraignante pour les jeunes, elle est aussi de plus en plus remise en cause, voire supprimée dans certains départements. L'alternative pour les jeunes se situe souvent entre rupture brutale ou adhésion contractuelle à un parcours stéréotypé imposé par les services. Dans un contexte de structuration des trajectoires des individus, non plus en statuts mais en parcours, les inflexions sur les parcours des enfants placés creusent des inégalités. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-2-page-67.htm>

- LEDESERT B., EUILLET S., ROUSSEAU D., et al. **Parcours et devenir d'enfants vulnérables. La santé en question.** Creai-Ors Languedoc-Roussillon. Informations Creai Languedoc-Roussillon. n° 289. n°spécial. 2017. 36 p.

« Ce numéro spécial consacré aux parcours et devenir d'enfants vulnérables fait écho à la récente loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette loi annonce de nouvelles modalités permettant de sécuriser le parcours de l'enfant et d'adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme. Elle révisé les missions des acteurs de la protection de l'enfance sur la prise en compte et le respect des besoins fondamentaux de l'enfant en préservant son intérêt et ses droits. Différents travaux sont présentés dans ce numéro. Deux études interrogent l'accès au système de santé et l'accompagnement aux soins des enfants placés ou protégés par le dispositif de protection de l'enfance. L'étude épidémiologique du Creai-Ors LR sur la santé des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE en Languedoc-Roussillon et la recherche par l'équipe de chercheurs pluridisciplinaires de l'Université de Paris Nanterre et d'Apradis Picardie soulèvent les difficultés à cet accompagnement socio-éducatif à la santé et les principaux freins dans l'accès aux soins. Le Dr Rousseau et l'Unité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHU d'Angers ont conduit une enquête de grande envergure, la recherche Saint-Ex, sur le

devenir sur 22 ans de 129 enfants placés dans un établissement de l'ASE. Ils en présentent les principaux constats en revenant sur le problème de la maltraitance infantile et identifient les déterminants de parcours et d'évolutions. Trois exemples biographiques de prise en charge permettent de comprendre comment la pertinence des actes professionnels ou à contrario le manque de suivi et de concertation entre professionnels dans la prise en charge peuvent être protecteur ou destructeur pour le devenir de l'enfant. Ce dossier est complété par une note de synthèse relative aux enfants en situation de handicap placés à l'ASE. La deuxième partie de ce numéro spécial est consacrée à la prévention spécialisée et revient sur les principes fondamentaux, les repères historiques et le cadre juridique, l'évolution des publics relevant de cette prévention spécialisée, les enjeux auquel le secteur social est confronté et les pratiques et actions innovantes dans ce domaine. »

*Résumé extrait de la Base de données en santé publique
Document disponible au Creai-Ors Occitanie*

- POTIN E., ROLLET C./préf. **Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance.** 3^e édition. 2017. Ed. Erès. Coll. Pratiques du champ social. 224 p.

« En France, chaque année, 140 000 enfants font l'objet d'une mesure de placement à l'Aide sociale à l'enfance. Construit autour de récits recueillis auprès des familles d'origine, des familles d'accueil, des professionnels de l'enfance (juges, travailleurs sociaux...) et surtout des enfants et adolescents concernés, cet ouvrage restitue la parole et la dignité de ceux qui sont l'objet de ces mesures. Joris, Anna, Stéphane, Astrid... ont prêté leurs voix, raconté leurs expériences, donné libre cours à leur subjectivité pour rendre compte de la manière dont sont construits les parcours en protection de l'enfance. Ces garçons et ces filles incarnent les centaines de dossiers consultés dans le cadre de cette recherche. Leurs témoignages permettent de comprendre ce que signifie être protégé. Ils sont leurs histoires individuelles mais également des éléments de l'Histoire et de la mémoire de l'Aide sociale à l'enfance. En regardant de près ces parcours, l'auteure invite le lecteur à déconstruire les représentations habituelles du placement - souvent négatives - et à se plonger dans la complexité des configurations familiales et institutionnelles. Le croisement des points de vue sur le placement éclaire la dynamique des parcours qu'ils mettent en scène (parcours familial, parcours d'accueil, parcours professionnel, parcours d'enfant placé...). »

Présentation de l'éditeur : <https://www.editions-eres.com/ouvrage/3071/enfants-places-deplacesreplaces-parcours-en-protection-de-l-enfance>

- ROTHE C. **La fréquentation routinière des lieux de l'urgence sociale comme élément de socialisation des jeunes de la rue.** Espaces et sociétés. n°171. 2017. pp. 109-126.

« Une part des jeunes qui côtoient régulièrement la zone et « vivent à la rue » revendiquent leur marginalité. Dans cet article, nous nous pencherons sur le rapport que ces jeunes entretiennent à l'infra-assistance en analysant les motivations de leur fréquentation des lieux d'accueil d'urgence. Pour cela, nous nous appuyons sur une trentaine d'entretiens ethnographiques menés avec des jeunes de la rue, ayant pour objet la mise en récit de l'usage des aides d'urgence. Dans un premier temps, après un bref retour sur le mécanisme par lequel une part des jeunes vulnérables bascule dans une fréquentation routinière de l'infra-assistance, nous mettrons en évidence les dimensions à la fois pratiques et symboliques de leur rapport à ce type d'aide. Dans un second temps, nous montrerons que ce rapport confère aux lieux d'accueil d'urgence une fonction à la fois socialisatrice et asilaire, particulièrement importante dans le déroulement de carrières de rue. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2017-4-page-109.htm>

- CHOBEAUX F. **La fabrique institutionnelle de l'errance.** Le sociographe. n°53. 2016. pp.21-26.

« L'errance des jeunes n'est pas seulement le produit de circonstances articulant la dimension psychologique et les effets des environnements socio-culturels. Elle est également produite par les

inadaptations et les dysfonctionnements des institutions ayant en charge la protection de l'enfance. À partir des récits de vie des jeunes adultes en errance et des observations des professionnels qui les accompagnent, il est possible d'identifier à chaque étape de la vie ce qui n'a pas fonctionné dans l'identification, l'alerte puis l'accompagnement. Cela permet d'engager un travail de réorganisation des façons de penser la prévention, l'aide à apporter aux jeunes en errance, et plus globalement les possibilités d'insertion qui se présentent à eux. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-21.html>

- FRECHON I. et MARPSA M. **Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement.** Économie et statistique. n° 488-489. 2016. pp. 37-68.

« En France (et c'est le cas dans de nombreux pays occidentaux qui disposent d'un système de protection de l'enfance), la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3 %) alors qu'elle atteint 23 % en 2012 parmi les utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France. Au sein des utilisateurs des services d'aide nés en France, ceux qui ont été placés dans leur enfance sont plus jeunes (34 % ont entre 18 et 29 ans contre 23 % pour ceux qui n'ont pas connu le placement) et plus souvent de sexe féminin (48 % des anciens placés sont des femmes contre 30 % parmi ceux qui n'ont pas connu le placement). Toujours au sein des utilisateurs de service d'aide, malgré une meilleure couverture maladie, 36 % de ceux qui ont été placés dans leur enfance déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais, soit deux fois plus que pour les autres (ceux qui n'ont pas connu le placement). Ce mauvais état de santé remonte plus fréquemment à l'enfance que pour les autres. Leur formation est plus courte (35 % sont sans diplôme contre 29 % pour les autres) et leurs emplois plus précaires. Au sein même des personnes placées dans leur enfance actuellement utilisatrices de services d'aide, les parcours de placement longs ou « sinueux » correspondent souvent à des formes plus précaires d'hébergement lors de la vie adulte et à un usage plus fréquent des services d'aide. Enfin, pour ces personnes anciennement placées, le premier épisode de rue ne fait pas toujours suite à l'arrêt de la prise en charge, il a pu précéder voire motiver le placement durant l'enfance ou bien avoir eu lieu (beaucoup) plus tard.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2123144/ES488C.pdf>

- MATHÉLY M.G. **Quand errance rime avec enfance.** Le sociographe. n°53. 2016. pp. 27-35.

« Sous ce titre qui peut étonner, il y a toute la confusion de la définition du mot « errer » ; ce terme désigne à la fois l'erreur et l'itinéraire, l'ennui ou le voyage. Et lorsque la réflexion se porte sur le monde de la petite enfance, l'errance prend une signification plutôt négative. Aux yeux des professionnels ; ceux-ci vont se préoccuper de faire disparaître cet ennui et priver alors le jeune enfant de la possibilité de voyager. Cet article n'a d'autre but que de redonner ses lettres de noblesse à la définition initiale du mot « errer » dans le monde de la petite enfance. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-27.htm>

- MELLET R. **Héberger l'errance. Les expériences de l' « habiter » pour des jeunes en errance accompagnés en prévention spécialisée.** Mémoire des Hautes Etudes des Pratiques Sociales. Lyon. 2016. 128 p.

« Pour mener à bien ce travail nous explorerons l'histoire de la prévention spécialisée et de ses publics, pour mieux connaître les enjeux de l'institutionnalisation de pratiques très différentes et expérimentales. Nous interrogerons également la création des PAEJ, qui aujourd'hui encore souffrent d'un cruel manque de repères identitaires face à la dispersion des dispositifs et d'une précarité de financements. Enfin nous essayerons de voir comment ce dispositif d'articulation entre un centre de soin et une équipe de prévention spécialisée, se décline sur le territoire de Bourg-en-Bresse et quels types de public il est en mesure d'accueillir et d'accompagner socialement. Des données quantitatives et qualitatives autour du

suivi individuel de quelques situations de jeunes pour l'obtention d'un hébergement, d'un logement fondent notre question. Nous émettons l'hypothèse que l'action sociale ne fournit pas de réponses adaptées à cette population car elle ne prend pas en compte leur « habiter ». Nous tenterons de vérifier alors notre hypothèse au moyen d'une enquête de terrain sur « l'habiter » menée auprès de jeunes en errance dans la région grenobloise. »

https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/Mellet-DHEPS-heberger-l_errance.pdf.

- **POUTEYO M. Errances et adolescences : points de fuite et points de repères.** Le sociographe. n°53. 2016. pp. 15-24.

« Dans une société où le nomadisme et l'errance sont peu à peu devenus des modèles pour l'individu moderne, comment suivre les parcours multiples des adolescents pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ? Entre lignes brisées et lignes de fuite, il y a peu de linéaire dans ces parcours, saisis entre les mailles des services de protection de l'enfance. Mais puisqu'il est difficile de savoir qu'en faire, autant essayer de lire entre les lignes et de suivre autant qu'on le peut. C'est peut-être là que réside une partie de l'intelligence du travail éducatif. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-XV.htm>

- **ROUSSEAU D., RIQUIN E., ROZÉ M., et al. Devenir à long terme de très jeunes enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance.** Revue française des affaires sociales. n°1. 2016. pp. 343-374.

« La recherche Saint-Exupéry. 2011-2014 décrit le devenir sur 20 ans de 129 enfants ayant bénéficié, avant l'âge de 4 ans, d'un placement dans un établissement de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département de Maine-et-Loire (49). Les biographies exhaustives de ces enfants ont été reconstituées depuis leur naissance jusqu'à leur majorité. La morbidité personnelle à l'admission est très forte (mauvais état général, souffrance psychique) dans un climat familial souvent très perturbé (nombreux enfants placés dans la fratrie, troubles psychiatriques parentaux). Tous les enfants progressent ensuite, mais en ordre dispersé. Les enfants dont la gravité de l'état à l'admission est importante et pour lesquels les décisions de placement ont été prises après un long délai, progressent le moins bien. La recherche met en évidence plusieurs déterminants péjoratifs du devenir, notamment la gravité et la durée de l'exposition au risque. À l'âge adulte, un quart des enfants conservent un handicap psychique et une inadaptation sociale et sont dépendants des prestations sociales. À l'opposé, un autre quart évolue favorablement ; il s'agit d'enfants pris en charge suffisamment tôt, avec des troubles somatiques et psychologiques encore réversibles. La recherche met aussi en évidence des facteurs protecteurs, notamment une prise en charge précoce. Les évolutions péjoratives paraissent donc pouvoir être réduites en améliorant le dépistage et en développant cette prise en charge précoce. » Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2016-1-page343.htm>

- **TALEB M. Histoires d'adolescentes placées... des rencontres avec l'errance.** Le sociographe. n°53. 2016. pp. 61-71.

« Dans le cadre d'accompagnements d'adolescentes placées au titre de la protection de l'enfance, la question de l'errance prend une dimension particulière. Elles sont nombreuses à souffrir de l'errance consécutive à leur histoire, et certaines s'engagent dans la fuite sous forme d'errance. D'autres adolescentes connaissent l'errance institutionnelle, de structure(s?) en structure(s?), autant de chemins et de parcours différents, autant de pistes de compréhension variées. À travers ces témoignages d'éducatrice spécialisée en MECS (Maison d'enfants à caractère social) ou en SAO (Service accueil orientation), je vous propose trois rencontres d'adolescentes en situation d'errance. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-61.htm>

- ACKLIN D., REYNAUD C. **Jeunes adultes à l'aide sociale : spécificités et modes d'intervention à leur égard.** Le sociographe. n°51. 2015. pp. 77-88.

« Cet article se fonde sur une recherche menée en Suisse francophone sur la manière dont la catégorie des « jeunes adultes à l'aide sociale » est configurée sur les plans politique, institutionnel et au niveau de l'intervention sociale directe. Les résultats présentés restituent comment les professionnels caractérisent ce public, l'identifient et légitiment leurs interventions à son égard. Une typologie est proposée sur les différents rôles professionnels. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2015-3-page-77.htm>

- BOUGNIARD V. **Diversifier les nouvelles modalités d'accompagnement "hors les murs" pour des adolescents en ITEP et SESSAD.** Mémoire EHESP-CAFDES. 2015. 101 p.

« Si les ITEP se sont longtemps inscrits dans une logique d'institution cloisonnée, la réalité quotidienne des troubles du comportement exprimés par les jeunes, incite largement les professionnels à repenser leurs actions au travers du prisme de la nécessaire ouverture aux rapports sociaux. Pour cela, ce sont bien les notions de partenariat et de coopération qui se doivent d'être mobilisées. Il est essentiel aujourd'hui d'apporter des réponses alternatives et créatives pour accompagner les adolescents qui présentent des troubles du comportement qui les inscrivent dans un processus handicapant. Ces possibles réponses se doivent d'être modulaires sur un territoire de proximité et favoriser un parcours sans rupture pour ces jeunes, afin de construire avec eux un possible avenir serein. »

Résumé / Plan de l'article : <http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ehesp/Memoires/cafdes/2015/bougniard.pdf>

- GARRIGUES H. **Les enjeux de l'Accueil provisoire jeune majeur pour les jeunes majeurs parisiens.** Vie sociale. n°12. 2015. pp. 167-184.

« Nous assistons à un intérêt croissant quant au devenir des enfants, adolescents et jeunes majeurs ayant bénéficié d'une mesure de placement dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce qui ressort de l'ensemble de ces recherches, c'est que les principales difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance se situent autour du passage à l'âge adulte et de son corollaire : l'autonomie. Face à ces difficultés, il paraît alors pertinent d'étudier, en parallèle du devenir de ces jeunes, l'accompagnement vers l'autonomie qui leur est proposé durant leur prise en charge, et notamment dans le cadre du dispositif d'Accueil provisoire jeune majeur (APJM), mais également comment ils vivent cet accompagnement. Cet article tente de comprendre quelle est l'expérience vécue par les jeunes de 18 à 21 ans pris en charge dans le cadre d'un APJM, et ce qu'ils font de l'accompagnement vers l'autonomie qui leur est proposé. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-4-page-167.htm>

- KÉRIVEL A. **Etre adulte en sortant de structures d'aide sociale à l'enfance, le capital social au cœur de la définition de l'autonomie.** Vie sociale. n° 12, 2015. pp. 107-127

« Alors que le passage de l'âge de jeunesse à l'âge adulte n'est plus aujourd'hui marqué par un âge délimité, en revanche pour les jeunes de la protection de l'enfance, celui-ci correspond au départ du lieu de placement. La sortie de dispositif d'Aide sociale à l'enfance est cruciale. Il s'agit pour les professionnels de préparer les jeunes à la sortie et donc de les « accompagner vers l'autonomie ». L'article décrypte les facteurs qui impactent ce moment de la sortie, et parfois la suite de la trajectoire. Notamment, il aborde cette « injonction à l'autonomie » à un âge relativement jeune au regard des autres jeunes et ses conséquences. On ne leur permet pas le temps des expériences, on ne leur permet pas de vivre une jeunesse. Et de plus, ces jeunes et leurs familles sont fréquemment dépourvus de capital social. Comment les professionnels peuvent alors réaliser cet accompagnement : c'est ce que dévoile l'article. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-4-page-107.htm>

- PEINTRE C. **Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) : un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance.** Vie sociale. n°12. 2015. pp. 149-166.

« Chaque année, environ 800 jeunes sous convention avec les services de la protection de l'enfance des conseils départementaux ou des structures habilitées « Aide sociale à l'enfance (ase) » sont accueillis dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) gérés par l'Aljt. Le Cedias-Creai Île-de-France a été missionné par cette association régionale gestionnaire d'une cinquantaine résidences pour l'aider à formaliser les services qu'elle rend à ce public spécifique. Les travaux menés pour ce faire ont abouti plus largement à mieux définir les missions, le rôle et la place de ces structures d'hébergement temporaire dans l'accompagnement des jeunes relevant de la protection de l'enfance. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-4-page-149.htm>

- SOURMAIS L., PALLEZ A. **Mieux préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale.** Vie sociale. n°12. 2015. pp. 185-201.

« Si le passage à l'âge adulte constitue un moment décisif pour tous les jeunes, la situation est particulièrement alarmante pour les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Pour ces derniers, le passage à la majorité signifie, le plus souvent, l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif. Il est donc essentiel de soutenir leur parcours vers l'âge adulte, non seulement d'un point de vue politique et législatif, mais surtout en repensant les pratiques. L'objectif est que tous les jeunes entre 16 et 18 ans soient préparés progressivement à la sortie du dispositif et qu'il leur soit proposé, à leur majorité, un accompagnement dans l'âge adulte. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-4-page-185.htm>

- LANGLOIS E. **De l'inconvénient de n'être le problème de personne : cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance.** Pensée plurielle. n°35. 2014. pp. 83-99.

« Cet article traite de la situation des jeunes en errance en France et expose les raisons pour lesquelles ils sont perçus comme un problème pour les professionnels de l'intervention sociale et pour lesquelles ils passent inaperçus dans le regard des politiques publiques et des institutions. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2014-1-page-83.-2014-1page-83.htm>

- VANONI D., VAN HILLE J. **Les jeunes « incasables », un phénomène à la croisée d'enjeux majeurs, objet de débats épistémologiques soutenus.** Actualités de FORS-Recherche sociale. n°212. 2014. pp. 100-104.

« Incasables », « jeunes en difficultés multiples », « jeunes en errance », « inéducables », « adolescents difficiles », « cas lourds », etc. : la variété des termes utilisés – parfois en fonction des époques – pour décrire une problématique ancienne témoigne d'un certain inconfort de la posture intellectuelle et scientifique dans l'appréhension d'un phénomène pour le moins complexe. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2014-4-page-100.htm>

- CHAIEB S. Observatoire national de l'enfance en danger. **Revue de littérature Les recherches francophones sur les parcours de placement, la transition à l'âge adulte et le devenir des enfants placés.** 2013. 49 p.

« Cette revue de littérature a vocation à donner un aperçu des études et recherches menées sur les questions du parcours de placement, de la transition à l'âge adulte et du devenir des enfants placés. Alors qu'elle devait initialement différencier les trois thématiques, le choix a été fait de rendre compte

des recherches dans leur globalité afin d'éviter de les cloisonner. En effet, il est rapidement apparu que dans la plupart des recherches, les méthodes utilisées empêchent de distinguer les trois thématiques, lesquelles au contraire se chevauchent. Il semble par conséquent difficile d'aborder la transition à l'âge adulte des jeunes pris en charge en protection de l'enfance sans donner des éléments sur leur devenir ou de parler du devenir sans prendre en compte les caractéristiques du placement. »
https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20131016_revue_de_litterature_0.pdf

- CHOBEAUX F. **Comment prévenir, puis enrayer l'errance des jeunes ?** Journal du droit des jeunes. n°238. 2013. pp. 11-13.

« Avant tout développement, un préalable est nécessaire. Les « *jeunes en errance* » dont il sera question dans ce texte sont ces jeunes âgés de 16 à 30 ans, de plus en plus souvent accompagnés de chiens, aux looks cherchant parfois l'invisibilité, ou présentant souvent une visibilité identitaire située entre le punk et la techno-travellers. Ils vivent de la manche et de l'assistanat social, ils sont grands consommateurs de substances psychoactives, et ils revendiquent leur façon de vivre comme étant la résultante d'un choix conscient. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2013-8-p-11.htm>

- CHOBEAUX F., AUBERTIN M.X. **Jeunes en errances et addiction. Rapport pour la Direction générale de la santé.** 2013. 110 p.

« Cette recherche a été conduite durant l'ensemble de l'année 2012. Deux démarches ont été mises en oeuvre : des rencontres de terrain avec des jeunes et des intervenants, en France et en Europe ; ainsi qu'une veille documentaire. Les rencontres avec les jeunes et les professionnels ont eu lieu dans l'espace public et dans des lieux d'accueil, avec à chaque fois des phases d'observation participante suivies d'entretiens individuels semi-directifs. Quarante-sept entretiens ont été conduits avec des jeunes. 32 équipes ont été rencontrées en France, 17 dans les pays limitrophes. Sept entretiens de groupes ont eu lieu avec les professionnels. La veille informative a permis d'identifier et d'exploiter les travaux les plus récents, aussi bien dans la littérature disponible que durant des présentations en colloques et rencontres professionnelles. Un conseil scientifique a supervisé l'ensemble de la démarche. La méthodologie détaillée est présentée en annexe. »

http://www.cemea-languedoc-roussillon.org/IMG/pdf/13-31-149-ISP_PJ_Rapport.pdf?PHPSESSID=1aed1dd97b1b91bc1e3812fc67a7ef85

- GOYETTE M., FRECHON I. **Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique.** Revue française des affaires sociales. n° 1-2. 2013. pp. 165-180.

« Beaucoup de jeunes confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives au moment de leur placement restent toujours dans une situation de vulnérabilité une fois sortis du système de protection. À partir d'une revue de littérature internationale, nous présenterons en premier lieu une problématisation des enjeux auxquels les jeunes qui quittent un placement sont confrontés. Il s'agit de mettre en avant le cumul des difficultés lors des transitions tout autant que la nécessité du développement des soutiens afin de contrecarrer les inégalités auxquelles ces jeunes sont confrontés. Dans un second temps, l'article présentera les enjeux théoriques et méthodologiques des travaux inscrits dans la lignée des études sur le « devenir adulte », c'est-à-dire le devenir à long terme des jeunes placés, et plus spécifiquement sur la période de sortie du dispositif de protection de l'enfance. Partant des insuffisances des études internationales existantes, nous présenterons notre projet d'études longitudinales représentatives dans deux contextes nationaux, en France et au Québec. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2013-1page-164.html>

- MUNIGLIA V., ROTHÉ C. **Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autrui significatifs dans le recours à l'aide sociale.** Revue française des affaires sociales. n°1. 2013. pp. 76-95.

« Les expériences de l'enfance, et particulièrement les difficultés rencontrées dans les relations familiales, concourent fortement aux situations de vulnérabilité au moment des transitions à l'âge adulte. Elles affectent la socialisation primaire des jeunes qui l'expérimentent et pèsent sur leur capacité à être aidés. À partir de nombreux entretiens avec des jeunes, des professionnels du social et du médico-social, l'article analyse le parcours de jeunes en situation de précarité économique et sociale ayant connu des ruptures sociales et affectives durant l'enfance. Il montre qu'au-delà de ces expériences traumatiques, les systèmes de relations, et notamment la présence ou non de systèmes relationnels protecteurs au moment du passage à l'âge adulte, influent sur leurs modalités de recours à l'aide sociale, leurs relations avec les professionnels et la construction de leurs parcours. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2013-1-page-76.htm>

- MUNIGLIA V., ROTHÉ C. **Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale.** *Lien social et politiques*. n°70. 2013. pp. 153-159.

« Alors que la continuité des parcours est devenue l'un des objectifs affichés de la protection de l'enfance, garantie par un projet pour l'enfant supposé prendre en compte le devenir à long terme, les études montrent que les jeunes protégés accédant à la majorité civile sont frappés par une rupture brutale au moment de leurs 18 ans. L'aide facultative dont peuvent bénéficier les jeunes sans soutien familial de 18 à 21 ans au titre de l'Aide sociale à l'enfance est en effet de plus en plus sous tension : fortement contraignante pour les jeunes, elle est aussi de plus en plus remise en cause, voire supprimée dans certains départements. L'alternative pour les jeunes se situe souvent entre rupture brutale ou adhésion contractuelle à un parcours stéréotypé imposé par les services. Dans un contexte de structuration des trajectoires des individus, non plus en statuts mais en parcours, les inflexions sur les parcours des enfants placés creusent des inégalités. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-2-page-67.htm>

- ROBIN P., SÉVERAC N. **Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction.** Recherches familiales. 2013. n°10. pp. 91-102.

« Cet article vise, à travers l'expérience d'enfants et de jeunes de l'aide sociale à l'enfance, à mettre à l'épreuve l'idée de l'individualisation de l'action publique, ainsi que ce qu'elle implique en termes d'accompagnement des publics concernés. À partir de 31 récits de parcours d'enfants et de jeunes de 11 à 25 ans, nous avons cherché à comprendre les paradoxes d'une acquisition de l'autonomie sous contrainte. Il ressort des récits biographiques des enfants placés, l'expérience de conditions de socialisation extrêmement paradoxales. Alors que les enfants ne disposent pas toujours d'un espace de réflexivité pour élaborer leur propre histoire, sont peu associés aux décisions qui les concernent et voient les liens tissés durant la prise en charge peu reconnus, il leur est demandé en permanence de se raconter et de s'engager biographiquement. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2013-1-page-91.html>

- **ROBIN P. Les jeunes sortant de la protection de l'enfance : une citoyenneté à accomplir par l'action collective ?** Nouvelles pratiques sociales. vol.24. n°2. 2012. pp. 185-203.

« Comment intervenir pour favoriser l'agir ensemble en protection de l'enfance en France ? C'est à cette question que s'intéresse cet article d'un point de vue théorique et pratique. Nous montrons que si la participation des « premiers concernés » est un principe érigé comme finalité de l'action sociale, les interventions sociales collectives avec les jeunes sortant de la protection de l'enfance restent balbutiantes. Ceci est lié à la difficulté de définir qui sont les « premiers concernés » en protection de l'enfance et de concevoir leur citoyenneté pratique. Mais comment dans ces conditions favoriser des actions communautaires ascendantes, tenant compte de la perspective subjective des jeunes, sans les stigmatiser ? » <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2012-v24-n2-nps0633/1016355ar/>

- **ROTHÉ C. Les "jeunes en errance" : effets et usages d'une catégorie d'action publique.** Thèse de doctorat en sciences politiques. 2013. 636 p.

« Ce travail porte sur la catégorie d'action publique « jeunes en errance ». Il vise à comprendre son impact sur la mise en œuvre de l'action publique sur le terrain au travers de l'analyse des usages qu'en font les acteurs professionnels et les jeunes eux-mêmes. Après avoir retracé les étapes de la constitution du phénomène de l'errance des jeunes en problème public, nous avons analysé le rôle de l'Etat social dans la prise en charge de ce problème, au prisme de la norme instituée de l'insertion pour les jeunes. Ceci nous a permis d'en pointer les apories et notamment la bascule rapide des jeunes cumulant des difficultés depuis l'enfance vers le circuit de l'infra-assistance. A l'aune de ces constats, nous montrons en quoi la relation d'aide devient un lieu de renégociation des objectifs de l'action publique, les artisans de la relation d'aide considérés étant les professionnels de terrain et les jeunes usagers des services d'aide. L'analyse des pratiques professionnelles nous a révélé leur caractère « bricolé ». Nous avons ici pu démontrer qu'elles permettaient de redéfinir les cadres de l'action publique en direction des « jeunes en errance ». Grâce à la mise en place d'une éthique de l'intervention centrée sur la prise en compte des spécificités des jeunes accueillis, les professionnels fabriquent des ponts leur permettant d'aller au-delà des manques de l'aide publique. Nous avons également analysé les comportements des jeunes fréquentant régulièrement les structures de l'urgence sociale. Leur mode de recours à l'aide leur permet d'asseoir une identité légitime de « jeunes en errance », qu'ils valorisent au sein de la relation d'aide. Ils mettent en place des stratégies identitaires les autorisant à renégocier les cadres de l'attribution de l'aide, en y ayant recours de manière détournée ou partielle. Ils ignorent ainsi les objectifs d'insertion qui lui sont attachés, en en faisant un usage routinier, les entretenant alors dans une carrière de « jeunes en errance ».

<https://www.theses.fr/2013REN1G020/document>

- **WACJMAN C. L'avenir des adolescents en sortie d'ITEP. Clinique institutionnelle des troubles psychiques.** In : Clinique institutionnelle des troubles psychiques. 2013. Ed. Erès. pp. 149-157.

« Que se passe-t-il lorsque les adolescents sortent d'un itep pour entrer dans la vie adulte et qu'il n'y a pas pour eux de continuité de traitement ? En effet, l'entrée dans la vie adulte entraîne une rupture importante pour certains de ces (très) jeunes adultes qui vont se trouver plongés dans l'ordinaire à vivre, avec tous ses dangers, ses peurs, ses incertitudes ... »

Présentation de l'éditeur : <https://www.editions-eres.com/ouvrage/3188/clinique-institutionnelledes-troubles-psychiques>

- **ABILLAMA-MASSON N. LADSOU S. J./préf. En mal d'un chez-soi. À l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE.** 2012. Ed. Erès. Coll. L'éducation spécialisée au quotidien. 160 p.

« Ballottés, chahutés, en mal d'un chez-soi, des enfants et des adolescents connaissent parfois des parcours de vie et des itinéraires marqués par des placements hors du milieu familial, notamment en internat (maison d'enfants ou foyer éducatif). Mêlant son expérience d'éducatrice à une recherche de type clinique, l'auteur restitue les propos tenus par quelques-uns de ces enfants âgés de 8 à 19 ans. De leurs témoignages, elle dégage leur vécu du placement et donc de la séparation. Comment chacun d'eux comprend, vit et tire profit de cette décision de placement prise souvent pour eux, mais sans eux ? « Si tout peut paraître simple aux yeux du ou des législateurs, l'ambiguïté du placement nous pose, à nous travailleurs sociaux, de multiples cas de conscience. D'un côté nous savons bien qu'il est indispensable, et que l'enfant ou l'adolescent a besoin d'être séparé, pour un temps, de ses éducateurs naturels que sont ses parents, en raison des difficultés qu'ils connaissent et des dangers auxquels, de ce fait, ils sont exposés. Mais de l'autre, nous savons bien tout ce que cette séparation comporte comme souffrance, sentiment d'abandon, voire de culpabilité qui va générer chez l'enfant une période de doute envers lui-même comme envers les autres. Les professionnels auront à l'aider à dépasser ces difficultés pour construire un projet de vie où l'autonomie va pouvoir enfin exister. Et c'est bien cela qui rend difficile ce travail, qui nous est confié, d'une réconciliation de l'enfant avec lui-même, et avec les siens. »

Présentation de l'éditeur : <https://www.editions-eres.com/ouvrage/2951/en-mal-d-un-chez-soi>

- GOYETTE M., MORIN A. **Le Plan de cheminement vers l'autonomie : partenariat et continuité des services.** In : Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté. 2010. Ed. Presses de l'Université de Montréal. Coll. Paramètres. pp. 502-522.

« Le Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) est un projet pilote qui vise à offrir, de façon concertée, l'occasion aux jeunes de bénéficier, à l'approche de leurs 16 ans, de conditions facilitant leur passage à la vie adulte. Le PCA s'appuie sur la prémisse que devant la complexité du passage à la vie adulte des jeunes en difficulté, aucun organisme ou établissement ne peut parvenir seul à répondre à l'ensemble de leurs besoins dans ce processus. Considérant que les services aux jeunes en difficulté ont été développés dans une logique sectorielle et organisationnelle, il faut pouvoir contrer les discontinuités du suivi, notamment lorsque les jeunes atteignent la majorité légale. Le PCA est un moyen d'action proposé à cette fin par l'ACJQ dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du Gouvernement du Québec. Il est expérimenté pour une période de trois ans (2009-2012) dans neuf régions administratives du Québec : Abitibi-Témiscamingue, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie, Montérégie, Montréal, Outaouais et Québec. Dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, ce projet vise l'ensemble des jeunes desservis par les différents services d'aide à la jeunesse concernés par les enjeux du passage à la vie autonome et de l'intégration sociale. En résumé, il s'agit de soutenir l'appropriation, par tous les intervenants de tous les secteurs d'intervention concernés, d'un processus et d'un outil communs d'évaluation de l'état de préparation à l'autonomie de tous les jeunes de 16 ans en besoin d'aide. À cette fin, trois objectifs sont visés : développer une vision partagée du développement de l'autonomie, du passage à la vie adulte et de la continuité des services ; mettre à la disposition des acteurs jeunesse un mécanisme et/ou un outil commun de revue de la situation de chaque jeune ; et planifier l'intervention avec chaque jeune, à partir d'une évaluation de sa situation, en identifiant les partenaires engagés. »

<https://books.openedition.org/pum/6539>

- MUNIGLIA V., THALINEAU A. **Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions.** Revue des politiques sociales et familiales. n°108. 2012. pp. 73-82.

« À partir des données recueillies dans le cadre d'une recherche sur la prise en charge des jeunes vulnérables dans les politiques locales sociales et de santé, les premières investigations menées au sein

de missions locales montrent qu'il existe une tension entre des orientations politiques faisant l'injonction d'une mise en emploi des jeunes et la difficulté des acteurs de l'insertion par l'emploi à y faire face. Cet article analyse la façon dont les logiques d'intervention et les processus de construction d'une professionnalité vont venir travailler l'interaction entre les attentes juvéniles et les logiques des politiques d'insertion, composant ainsi entre l'expression d'un souci de l'autre, l'affirmation d'une professionnalité et l'aspiration à une efficacité sociale. Ces logiques d'intervention sont également fortement dépendantes des configurations locales qui structurent les pratiques des professionnels, l'organisation du partenariat et les caractéristiques des jeunes accueillis dans les structures. »
https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2012_num_108_1_2689

- DUMARET A.C., GUERRY E., CROST M. **Placements dans l'enfance et devenir à l'âge adulte : insertion générale et qualité de vie liée à la santé.** Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence. vol.59. n°5. 2011. pp. 289-298.

« Les jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance présentent de nombreuses vulnérabilités dont certaines ont obéré leur développement. On connaît peu leur situation à long terme et leur qualité de vie. Quels facteurs de risque ont entravé leur parcours ? Quels facteurs de protection ont minimisé les événements stressants vécus ? Matériel et méthode : L'étude, longitudinale dans le passé, a porté sur 123 jeunes ayant vécu avec leur fratrie plus de trois ans en village d'enfants. Des approches complémentaires – enquête postale incluant le profile de Duke, entretiens en face-à-face, données institutionnelles – ont permis d'analyser l'insertion socioprofessionnelle, la vie relationnelle ainsi que la qualité de vie liée à la santé. Des analyses multivariées par régression logistique ont mis en évidence le rôle propre de certains facteurs. Résultats : À un âge moyen de 36,5 ans, les anciens placés présentent majoritairement une insertion générale satisfaisante. La qualité de vie liée à la santé varie positivement en fonction de cette insertion et du support de l'entourage, et négativement en fonction des violences subies pendant l'enfance et de la persistance de troubles psychiques au-delà du placement. Implications : Les situations les plus précaires, témoignant de cumul de facteurs de risque, interrogent sur la nécessité d'identifier de façon précoce les besoins complexes des jeunes en protection de l'enfance et de mettre en place les soins en santé mentale les mieux adaptés. »
Résumé : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0222961711000043>

- JUNG C. **Le contrat jeune majeur : la protection à l'épreuve de l'insertion.** Vie sociale. n°3. 2011. pp. 65-77.

« Suite à l'abaissement de la majorité en 1974, les missions de la protection de l'enfance peuvent être élargies aux majeurs âgés de 18 à 21 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle faute de ressources ou de soutien familial. Cette aide, communément appelée contrat jeune majeur, se situe au croisement des missions historiques du secteur socio-éducatif et des techniques nouvelles d'intervention sociale issues du secteur plus récent de l'insertion. Les effets produits par la pratique sur les parcours des jeunes permettent de questionner l'articulation de la pratique contractuelle et de l'objectif de protection. Le rééquilibrage des relations produit-il bien les effets escomptés ? »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-3-p-65.htm>

- PINEL J.P. **Les adolescents en grandes difficultés psychosociales : errance subjective et délogement généalogique.** Connexions. n°96. 2011. pp. 9-26.

« Les adolescents en grandes difficultés génèrent une rupture itérative des liens et mettent à mal les espaces institutionnels qui leur sont offerts pour accueillir leur détresse. Dans cet article, l'auteur propose un système d'intelligibilité à cette compulsion à rompre. Il formule quelques hypothèses

permettant d'ouvrir sur les conditions paradoxales de relance d'une rencontre intersubjective avec ces sujets souvent désespérants pour les professionnels et les équipes soignantes ou socio-éducatives. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-connexions-2011-2-p-9.htm>

- JUNG C. **L'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?** 2010. Ed. L'Harmattan. 174 p.

« Depuis 1974, les missions de protection de l'enfance peuvent être élargies aux majeurs âgés de 18 à 21 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle faute de ressources ou de soutien familial. Cette aide, communément appelée « *contrat jeune majeur* » s'appuie sur la technique du contrat. A partir d'une investigation menée dans le département d'Ile-de-France, cet ouvrage a pour objectif d'examiner les différents ressorts de ce contrat jeune majeur et d'analyser les questions qui se posent dans sa mise en oeuvre : les professionnels de la protection de l'enfance voient-ils une difficulté particulière dans la mise en place de ce contrat ? Parviennent-ils à concilier les missions classiques de la protection de l'enfance avec la technique contractuelle directement appliquée au bénéficiaire ? Comment passent-ils d'une protection acquise à une protection négociée ? Ce contrat répond-il à une logique de protection ou d'insertion ? »

Présentation de l'éditeur :

<http://www.editionsarmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=31556>

- ROTHÉ C. « **Jeunes en errance** » **Les effets pervers d'une prise en charge adaptée.** Agora débats/jeunesses. n°54. 2010. pp. 87-99.

« Les problèmes des « jeunes en errance » sont abordés en termes sanitaires et les premières mesures les concernant orientées vers le rétablissement de leur bien-être. L'accompagnement par des professionnels dans des structures aux contraintes minimales permet un rétablissement du lien social et une reconstruction de l'individu. Cependant, poser le retour vers le droit commun comme aboutissement de la prise en charge conduit à l'échec. En mettant fin à l'accompagnement, l'engagement dans l'avenir peut perdre de son sens et amener la personne à s'en dégager. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2010-1-page-87.htm>

- BARREYRE J.Y., FIACRE P. **Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables ». Une dimension nécessaire à la cohérence des interventions.** Informations sociales. 2009. n° 156. pp. 80-90.

« Cet article présente l'étude sur les situations d'« incasabilité » menée par le Cedias-Créahi (Centre régional d'études et d'animation sur le handicap et l'insertion) Île-de-France, dans le cadre d'un programme de recherche de l'Oned (Observatoire national de l'enfance en danger) sur les jeunes à difficultés multiples. Enquête exhaustive menée dans les départements du Val-d'Oise et du Val-de-Marne, elle a mobilisé les professionnels de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, de la protection judiciaire de la jeunesse et de la pédopsychiatrie. L'analyse des quatre-vingts parcours couplés aux entretiens montre que les histoires de ces jeunes sont marquées par des traumatismes graves. Elle permet également de repérer des pratiques actuelles d'échappement et révèle une déficience de la mémoire institutionnelle. L'organisation d'une veille partagée interinstitutionnelle et la réorganisation des modes d'intervention sont deux des préconisations du rapport final. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-80.html>

- BELBÈZE I. **Être travailleur social et accompagner les jeunes en errance**. Empan. n°74. 2009. pp. 73-77.

« L'errance, même si elle a toujours existé, touche de plus en plus de jeunes. Depuis la fin des années 1980, ce constat est mis en avant par les travailleurs sociaux intervenant dans le champ de l'exclusion ; les situations sont diverses et complexes, avec un niveau de décrochage plus ou moins important et des attendus différents. Les dispositifs existants ne sont pas satisfaisants sur les plans quantitatif et qualitatif. Ainsi, les professionnels sont mis en difficulté. Comment accompagner ces jeunes en errance vers une sortie de l'errance, dans un contexte économique et social difficile, où l'emploi et le logement sont une finalité véhiculée par les normes de notre société ? »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-empan-2009-2-page-73.htm>

- LABACHE L., GHEORGHIU M.D. **Les anciens de l'ASE de Seine-Saint-Denis : profils de vie après la sortie du dispositif de protection**. Informations sociales. n°156. 2009. pp. 92-99.

« Soixante-douze sujets anciennement placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Seine-Saint-Denis ont participé à une recherche sur le devenir des personnes qui ont connu une mesure de protection pendant leur enfance ou leur adolescence. Des années après leur sortie du dispositif, ils livrent leurs souvenirs concernant l'expérience du placement et le cheminement psychosocial qui s'en est suivi, et donnent leur sentiment sur les relations à l'institution et les conséquences qui en découlent. Les discours de ces anciens placés permettent de distinguer différentes trajectoires dégageant des profils variés quant au vécu du placement, à l'appréciation du parcours à l'ASE, à la construction identitaire et au regard porté sur l'institution qui les a accueillis. »

Résumé / Plan de l'article : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-92.htm>

- ROBIN P., DURNING P., OUI A., et al. Observatoire national de l'enfance en danger. **Entrer dans l'âge adulte. La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection**. 2009. 65 p.

« Le passage à l'âge adulte des jeunes, et notamment des jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance¹ est devenu une préoccupation majeure des acteurs publics et associatifs oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance tant au niveau national qu'europpéen. ... L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) s'est intéressé dès 2007, à la thématique des jeunes sortants de l'ASE à la suite d'un séjour de recherche au Québec et de la présentation par Martin Goyette lors d'une journée thématique de l'Oned, le 4 juin 2007, d'un programme québécois de soutien au passage à l'âge adulte de jeunes placés. ... Partant du constat d'une accession différée, d'un passage plus long et plus difficile vers le monde adulte pour les jeunes de la population générale, l'Oned et ses partenaires sont interpellés par le fait qu'il est demandé aux jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance, plus vulnérables et disposant de moins de ressources, de faire plus et plus vite que la population générale dans l'accès à l'autonomie. C'est également les risques d'exclusion, d'errance et de désaffiliation sociale plus élevés pour les jeunes sortants de dispositifs de protection de l'enfance qui alertent les acteurs sociaux, même si la proportion exacte de jeunes issus de ces dispositifs se trouvant en situation d'errance n'est pas connue, proportion qui ne doit toutefois pas être confondue avec celle des jeunes issus de dispositifs de protection de l'enfance parmi la population des errants, au risque de focaliser exclusivement sur les situations d'échecs. »

https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/rapport_entrerdanslageadulte_200912_5.pdf

- CEMÉA. RÉSEAU JEUNES EN ERRANCE. **Jeunes en errance : 15 ans d'expériences et d'acquis : quel travail demain ? Actes du colloque national de Bordeaux, 18 et 19 novembre 2009**. 39 p.

Sommaire : Histoires des interactions entre les initiatives de terrain et l'action publique - L'intervention participante, une méthode d'action sociale auprès des "jeunes en errance" - Une entrée par l'espace pour comprendre la marge - Santé et addictions - Habiter, logement - Emploi, travail, boulot - Souffrance psychique et psychopathologie -

https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/doc/Actes_rencontres_Errance_2009_Bordeaux-3.doc

- FRECHON I., DUMARET A.C. **Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés.** Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence. vol.56. n°3. 2008. pp. 135-147.

« Cet article propose une analyse méthodologique et thématique des études sur le devenir adulte d'anciens placés dans le cadre de la protection de l'enfance. Plus de 30 études françaises et étrangères ont été recensées depuis 50 ans sur ce thème. Elles reflètent à la fois les évolutions dans les choix des thèmes et dans les options méthodologiques. Ainsi, aux études rétrospectives se sont substituées l'observation prospective et la prise en compte du temps dans l'insertion de cette population, réduisant les erreurs d'interprétation. Sur le plan thématique, le courant de pensée qui mettait en avant les facteurs de risque (délinquance, alcoolisme, reproduction des comportements de placements) a laissé la place à la notion des facteurs de protection (niveau scolaire, activité professionnelle, situation résidentielle, santé, relations avec la famille et l'entourage). Malgré les difficultés de comparaison, le devenir adulte de ces anciens placés défie les idées reçues en donnant à voir une insertion sociale de plus en plus favorable avec l'âge. »

Résumé : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S022296170800038X>